



---

## Présentation de la Société Genevoise de Tir Tactique (SGTT)

### **Les buts de notre Société.**

Sous le nom de « Société Genevoise de Tir Tactique » (ci-après « SGTT »), a été constituée le 1er juin 1997, à Genève, une Société au sens de l'article 60 et suivants du Code civil suisse.

La SGTT a pour but de promouvoir le tir aux armes de poing et d'épaule, selon un engagement tactique et réaliste. La Société enseigne une doctrine de tir et d'engagement alliant la sécurité, la précision, la communication et le mouvement.

La SGTT a pour mission d'augmenter le niveau d'instruction de ses membres, de maintenir et de développer la maîtrise du tir de défense hors du service pour les militaires, les policiers, les agents de sécurité privé et les citoyens responsables.

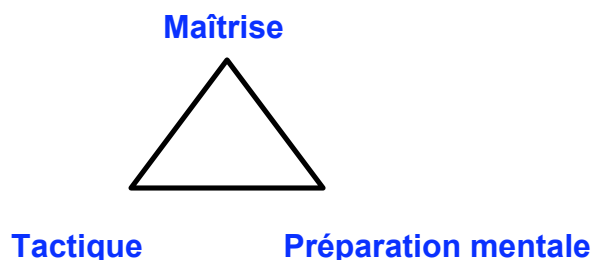
La SGTT se définit comme un centre de compétence pour l'apprentissage aux armes légères dans les domaines du tir de défense, des techniques d'engagement, de la protection de personne et des premiers secours tactiques. Elle développe les méthodes et techniques d'engagement, assure la formation, le conseil et la mise en place de ses concepts.

L'instruction aux armes et les techniques de combat dispensés par la SGTT reflètent une évolution des principes modernes de tir de combat, essentiellement basés sur l'instruction au tir (IT) de l'Armée suisse, qui puisent ses origines dans les écoles américaines, notamment celles de Jeff Cooper, et de Chuck Taylor. Nos enseignements vont bien au-delà de l'approche généraliste de "l'instruction de masse".



## Philosophie

Le succès au combat ne résulte pas du hasard ! La survie est le fruit d'une sérieuse préparation reposant sur trois éléments d'importance équivalente et indissociable:



**La maîtrise** La maîtrise que le tireur atteint par le drill, doit se manifester dans toutes les manipulations de l'arme ainsi que dans toutes les phases du tir. La technique doit être au service de l'esprit. Les manipulations enseignées sont simples et efficaces, afin d'être rapidement assimilées par le tireur.

**La préparation mentale** La préparation mentale s'acquiert plus difficilement. Elle permet au tireur d'avoir l'esprit ouvert et en constant éveil. Cela procure au tireur lors d'un engagement le recul nécessaire à une prise de conscience de la situation tactique. Ainsi, il peut être en mesure d'anticiper les menaces et de juger sans panique si l'usage ou non de son arme est nécessaire. L'utilisation d'une arme létale doit toujours être un acte réfléchi et non pas un automatisme. Au même titre que les degrés de préparation au combat, la volonté de vaincre est un élément essentiel de la préparation mentale. Si un tireur maîtrise parfaitement l'aspect "mécanique" du tir, il aura alors l'esprit libre afin de se concentrer sur la partie tactique de l'engagement.

**La tactique** La tactique comprend les règles et les moyens que le tireur doit mettre en œuvre afin de se comporter efficacement lors d'un engagement.

En conséquence, notre enseignement vise l'acquisition par le tireur de ces trois éléments. Nous sommes de plus convaincus que l'entraînement au tir de combat doit être efficace, intéressant et proche de la réalité.



---

## Le tir tactique par opposition au tir pratique

À l'instar d'autres disciplines d'origine martiale, comme le karaté ou l'escrime, le tir de combat a peu à peu évolué vers deux catégories distinctes. D'une part, le tir pratique ou IPSC (International Practical Shooting Confederation), créé dans les années 60 par le Colonel Jeff COOPER, et présenté à l'origine comme un entraînement idéal au tir de défense. D'autre part, le tir tactique, né de la volonté de proposer des techniques et un enseignement plus réalistes du tir de défense; car, le tir IPSC à aujourd'hui évolué de manière définitive vers la compétition et s'est radicalement dissocié du tir de défense: un match IPSC à l'arme de poing a actuellement autant de relation avec un affrontement réel qu'un tournoi d'escrime moderne n'en a avec un duel à l'épée au 17ème siècle.

L'IPSC est un organisme sportif régissant au niveau mondial le tir de combat sportif. Les techniques ainsi que les équipements utilisés lors des compétitions sont le plus souvent pas souhaitables dans les exercices réalistes. Ainsi, la notion de vitesse sur un parcours IPSC joue un rôle majeur dans l'appréciation de la performance du tireur. En revanche, le temps n'a qu'une valeur relative dans l'accomplissement d'une situation tactique. Le souci de vitesse dans la mise en œuvre de l'arme est par contre similaire à l'IPSC.

On le comprend, le tireur tactique doit absolument atteindre son but sans s'exposer dangereusement à une riposte, tout en protégeant les tiers. Le professionnel armé se doit de maîtriser parfaitement son arme et les techniques de tir dans le but de gérer au mieux les confrontations armées. C'est pourquoi, l'analyse de la situation, la décision de tir, la communication, la mise en œuvre de l'arme et le mouvement sont les principaux éléments qui caractérisent le tir tactique.

La forme de tir pratiquée au sein de notre société est un entraînement adapté à tous les professionnels armés désirant acquérir un niveau élevé d'instruction au combat. Plus largement, nous sommes ouverts à toutes les personnes qui démontrent les qualités humaines requises par notre discipline.



## Comportement et éthique

On dit parfois qu'une société armée est une société polie. D'aucuns ont dit que c'était une façon d'éviter que de banales disputes ne dégénèrent. C'est peut-être vrai, mais nous préférons y voir une manifestation de la maturité et de la responsabilité de personnes adultes.

Le porteur d'armes a une responsabilité accrue envers ses concitoyens, il ne doit pas démeriter. La compétence d'un professionnel armé se mesure avant tout à la façon dont il entretient son arme, à sa rigueur dans l'application des règles de sécurité et à la manière de manipuler son arme. La personne doit démontrer une attitude faisant honneur à son droit de porter une arme. A l'image d'un sage, il doit tout d'abord imposer le respect par son attitude, par sa discrétion et par sa tenue.

Comme dans toute société civile, les règles de savoir vivre, de respect mutuel et de bon sens sont indispensables à une cohabitation en bonne intelligence et à un comportement éthique.

## Bienvenue

Vous qui désirez rejoindre les rangs de la Société Genevoise de Tir Tactique, sachez que nous serons heureux de vous guider dans l'apprentissage du tir de combat. Nous vous ferons partager notre intérêt pour cette discipline dans un véritable esprit de camaraderie.

## *La Société Genevoise de Tir Tactique*



---

## Procédure d'admission

Madame, Monsieur,

Selon votre souhait d'adhérer à la SGTT, nous sommes heureux de vous remettre les documents nécessaires pour votre admission comme membre et de vous guider dans cette procédure d'adhésion.

Vous trouverez ci-joint à la présente les statuts de notre société. Nous vous recommandons de les lire attentivement. Nous attirons votre attention sur les articles 7 ; 8 et 22 des statuts, concernant la qualité des membres et leurs admissions.

Vous trouverez également un formulaire de demande d'admission, laquelle est à remplir complètement de façon lisible et à nous la renvoyer avec l'ensemble des documents nécessaires.

Les conditions suivantes prévues par nos statuts sont requises :

- a. Être proposé comme candidat membre par un moniteur ou un parrain.
- b. Correspondre aux critères pour l'obtention d'un permis d'achat d'armes selon la législation suisse sur les armes en vigueur.
- c. S'acquitter de la finance d'entrée et de sa cotisation annuelle
- d. Pour les étrangers, avoir obtenu l'autorisation d'affiliation délivrée par le Service cantonal des affaires militaires (notre société se charge de cette démarche).
- e. Posséder une assurance responsabilité civile privée d'au moins 3'000'000.- frs suisses, avec une clause pour armes à feu ainsi qu'une mention spéciale pour la couverture du tir tel qu'il est pratiqué par la SGTT.

***" Par la présente, nous vous attestons qu'en dérogation des conditions générales d'assurance, la couverture s'étend également à des exercices de tir ou des compétitions effectués sur n'importe quel terrain autorisé par le DDPS en Suisse et, si les tirs ont lieu à l'étranger, par les autorités compétentes du pays concerné. "***

La cotisation annuelle est de 240 francs, la cotisation SGTT est réduite de moitié, soit 120 francs, pour une admission dès le 01 juillet. La finance d'entrée est de 50 francs. **Le montant à payer lors de l'admission est de 290 francs.**



---

Le candidat qui satisfait aux exigences statutaires adresse une demande écrite d'admission à la SGTT. Dans sa demande, il prend l'engagement de se conformer aux statuts et règlements de la Société. Il autorise également le Comité de la SGTT à se renseigner sur sa personne. Il présente en outre les attestations requises selon l'Art. 7 des Statuts.

Le moment venu, la Commission d'admission procède à l'audition du candidat afin de:

- a. Déterminer quel intérêt il porte à la pratique du tir de combat.
- b. S'assurer que les motivations du candidat correspondent avec celles de la SGTT.
- c. L'autoriser éventuellement à commencer une activité de tir, pendant une période probatoire, sous la surveillance d'un moniteur.

**L'admission définitive ne prends effet que lorsque le candidat membre aura été admis par l'Assemblée générale et** que si les conditions suivantes sont remplies :

- a. Avoir reçu un dossier complet y compris tous les documents annexés.
- b. Être annoncé auprès de la Fédération Suisse de Tir Dynamique.
- c. Avoir suivi avec succès un cours de base SGTT, à l'arme de son choix. Les candidats non instruits préalablement devront suivre obligatoirement l'instruction de base au pistolet au sein de la SGTT.
- d. Avoir payé sa cotisation annuelle et sa finance d'inscription.

Les membres du comité sont à votre disposition afin de répondre à vos questions.

Dans l'attente de vous compter parmi nous, nous vous prions d'accepter, Madame, Monsieur, nos meilleures salutations.



## DEMANDE D'ADMISSION

Nom : ..... Prénom : .....

Date de naissance : ..... Origine : .....

Profession : ..... No AVS: .....

Domicile : .....

NPA/Localité:.....

Tél. prof : ..... Tél. privé : .....

E-mail: .....

Incorporation militaire:.....

Membre de société(s) de tir :.....

Brevet(s) de moniteur/instructeur : .....

Recommandé par : .....

Le candidat membre s'engage à fournir l'ensemble des documents nécessaires à son adhésion, selon l'article 7 des statuts de la SGTT. En particulier :

- Un original de l'extrait du casier judiciaire central, datant de moins de trois mois, sans condamnation en vertu du Code pénal suisse.
- Une photocopie d'une pièce d'identité valide.
- Une photo format passeport.
- Pour les ressortissants étrangers, un certificat de bonne vie et mœurs.
- Une attestation d'assurance responsabilité civile de 3'000'000.- frs suisses au minimum, avec la mention spéciale suivante :

*"La couverture s'étend également à des exercices ou compétitions effectués sur n'importe quel terrain autorisé par le Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS) en Suisse, et si les tirs ont lieu à l'étranger, par les autorités compétentes du pays concerné."*

**Il reconnaît avoir lu et approuvé les Statuts et il s'engage à les respecter. Il autorise également le Comité de la SGTT à se renseigner sur sa personne. Par la présente demande d'adhésion, le soussigné certifie sur l'honneur que l'ensemble des renseignements fournis sont exacts.**

Les membres du comité vous fourniront avec plaisir les renseignements complémentaires pour votre adhésion. Il seront heureux de vous assister dans cette démarche.

Lieu et date : ....., le .....

Signature : .....



## ***Instruction de base au pistolet***





---

## Instruction de base au pistolet

Ce cours est conçu pour préparer les professionnels armés et adultes responsables propriétaires d'armes à manipuler, entretenir et à engager leurs armes dans un contexte d'autodéfense en appliquant strictement les règles de sécurité.

**Ce cours est obligatoire pour tous les nouveaux membres de la SGTT.**

L'instruction de base au pistolet sert de fondation solide à tous les utilisateurs d'armes en matière d'éducation à la sécurité et de maniement. Il permet ensuite d'évoluer vers les techniques de combat proprement dites ou vers l'apprentissage d'autres armes.

### Les matières instruites sont :

Le cadre d'emploi de l'arme, les prescriptions de sécurité, la connaissance de l'arme et des munitions, les trois manipulations élémentaires, les principes fondamentaux du tir, la chronologie du tir en sept temps, les incidents de tir, le rechargement rapide et tactique, les drills, la communication, l'engagement d'un ou plusieurs adversaires, le drill d'urgence, le drill d'échec, le dégainage de l'arme et l'entretien de l'arme.

**La réussite du test de tir donne droit à un certificat d'instruction.**

**Durée :** Un jour (8h)

**Munitions :** environ 150 à 200 coups (non comprises)

**Repas :** Repas de midi à la charge du participant

**Équipements requis:** Pistolet, deux magasins, ceinture, holster, porte-magasins, lunette de protection et casque anti-bruit (sur demande, l'équipement peut être mis à disposition).

**Instruction préalable requise :** Aucune

**Langue :** français

**Nombres de participants :** Minimum 3, maximum 10.